

Demande de subvention exceptionnelle Pour l'année 2020

Pour tout projet spécifique qui se déroulera au cours de cette année, vous avez la possibilité de demander une subvention exceptionnelle. Pour cela, il vous suffit de remplir cette fiche et de nous la retourner avec les justificatifs (devis) dans un délai de 3 mois minimum avant la date du projet.

*A Monsieur le Maire
Service Vie Associative et Culturelle (SVAC)
6 rue de la Mairie 44570 Trignac ou fapascou@mairie-trignac.fr*

Nom de l'association :				
N° SIRET :				
Personne chargée du dossier :				
Mail :			Tel :	
Secteur d'activité :				
Sport	Enfance-jeunesse	Social-solidarité	Culture	
Protection des droits	Environnement-nature	Autre		

Titre de l'action :				
• Objectifs :				
• Descriptif :				
• Date de l'action :	2020			
• Montant demandé :	€			

Je m'engage à fournir le budget réalisé et un compte-rendu de l'action menée, sous 1 mois, au service finances.

Budget prévisionnel de l'action			
Dépenses		Recettes	
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
Total	€		Total
	€		€

A _____, le _____ 2020

Réservé à l'administration

Reçu au SVAC le :

Transmis au service finances le :